

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 359

présenté par

Mme Pompili, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 225 par la phrase suivante :

« Cet accompagnement s'appuiera sur des coopérations renforcées et facilitées avec les services médico-sociaux. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les liens entre l'Éducation nationale et les services médico-sociaux doivent être renforcés si l'on veut que les enfants en situation de handicap soient scolarisés dans de bonnes conditions.